

**WENDEL**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 201.744.700 euros  
Siège social : 89, rue Taitbout - 75009 Paris  
572 174 035 RCS Paris

Le 8 juillet 2010

**COMMUNIQUE**

**AUGMENTATION DE CAPITAL 2010 RESERVEE AUX ADHERENTS DU PLAN D'EPARGNE GROUPE WENDEL**

**Emetteur**

Wendel  
Eurolist d'Euronext Compartiment A – Euronext Paris (France)  
Code ISIN : FR 0000121204  
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

**Cadre de l'émission – Motifs de l'offre**

L'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2010 a délégué au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social pour un montant nominal maximal de 300.000 € par émission d'actions réservée aux adhérents au Plan d'Epargne Groupe Wendel.

Le Conseil de surveillance réuni le même jour a approuvé le principe d'une augmentation de capital d'un maximum de 300.000 € de nominal.

Le Directoire, lors d'une réunion qui s'est tenue le 5 juillet 2010 a décidé la mise en œuvre de cette augmentation de capital dans les conditions décrites ci-après.

La présente augmentation de capital réservée s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'actionnariat salarié et de l'association des adhérents au Plan d'Epargne Groupe à la croissance et aux résultats de Wendel.

**Conditions de souscription et droits attachés aux actions**

❖ Volume maximal de l'augmentation de capital réservée :

Le Directoire du 5 juillet 2010 a décidé d'arrêter le montant nominal maximal de l'augmentation de capital réservée à 300.000 €, soit 75.000 actions d'une valeur nominale de 4 € chacune.

❖ Prix de souscription :

Le Directoire du 5 juillet 2010 a arrêté le montant de la décote, soit 20% du prix de référence, et a constaté :

- que le prix de référence, calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 5 juillet 2010 était de 43,65 €;
- que le prix de souscription correspondant à 80% du prix de référence était de 34,92 €

Chaque action nouvelle d'une valeur nominale de 4 € est donc assortie d'une prime d'émission de 30,92 €

Le montant total maximum de l'augmentation de capital est de 2.619.000 € prime d'émission incluse.

Les souscripteurs à l'offre peuvent bénéficier d'un abondement sur une partie de leur versement dans les limites légales applicables.

❖ Bénéficiaires de l'offre :

Les bénéficiaires de l'offre sont les adhérents au Plan d'Epargne du groupe Wendel. Les salariés et les mandataires sociaux de Wendel et des sociétés adhérentes au Plan d'Epargne du Groupe Wendel doivent justifier d'une ancienneté de trois mois au moins au jour de la clôture de la période de souscription.

❖ Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital :

La présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.

❖ Droits attachés aux actions :

Les actions Wendel nouvelles seront créées et porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes.

❖ Plafond de souscription :

Les versements des adhérents ne peuvent excéder le plafond visé par l'article L.3332-10 du Code du travail.

❖ Modalités d'ajustement de l'augmentation de capital réservée :

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions demandé par les souscripteurs serait supérieur au nombre maximum d'actions offert dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, il sera procédé à une réduction des demandes. Celle-ci s'opérera de la façon suivante :

- aucune réduction sur la part des demandes bénéficiant de l'abondement, ni sur la part correspondant au réinvestissement des primes d'intéressement ;
- service en priorité des demandes correspondant au réinvestissement des dividendes des actions Wendel détenues dans le Plan d'Epargne Groupe ;
- au-delà, il sera appliqué une réduction proportionnelle au reste de la quantité demandée par chaque souscripteur.

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions demandé par les souscripteurs serait inférieur au nombre maximum d'actions offert dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites.

❖ Indisponibilité des actions Wendel :

Les souscripteurs à l'offre devront conserver les actions souscrites pendant une durée de cinq années sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par l'article R.3324-22 du Code du travail.

**Calendrier de l'opération**

La période de souscription est ouverte du 7 juillet 2010 au 21 juillet 2010 inclus.

Elle pourra être close à tout moment avant le 21 juillet 2010 si tous les bénéficiaires ont renvoyé leur bulletin de souscription ou, le cas échéant, ont informé la société qu'ils renonçaient à la souscription des actions qui leur sont offertes.

**Cotation**

L'admission des actions nouvelles Wendel aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital.

**Avertissement**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Wendel.